

Absents excusés : R.Clémence, S. Billod-Morel, F.Dubail

DELIBERATIONS

Vote des Comptes Administratifs et de gestion 2018 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des dépenses et recettes 2018. Il valide et vote les deux comptes administratifs : commune et service forêt. Il approuve les comptes de gestion du Comptable du Trésor de l'exercice 2018, les résultats présentés étant en conformité avec les comptes administratifs.

Vote de l'affectation des résultats des années antérieures :

Les excédents des années antérieures (budget communal et budget Forêt) sont environ de 300 000 €. Le Conseil Municipal affecte ces sommes au budget 2019.

Vote des Budgets Primitifs 2019 :

Le Maire présente les Dépenses et Recettes (Fonctionnement et Investissement) pour les budgets 2019 (Communal et Forêt). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les budgets.

Plusieurs points saillants sur ces budgets 2019 :

Les excédents des années antérieures permettent de prévoir des travaux d'investissements (Les Recettes et Dépenses de Fonctionnement du Budget communal étant justes équilibrées.)

Une recette « très exceptionnelle » est inscrite au budget 2019. En effet, les démarches menées pour déterminer l'origine de pollution de notre source communale permettent de prétendre aujourd'hui à un dédommagement financier. Les échanges continuent avec Groupama, l'assureur de la commune.

Les recettes Forêt 2019 restent incertaines compte-tenu de la conjoncture du marché bois (sécheresse).

Les travaux d'Investissements seront réalisés selon les recettes perçues, sinon ils seront reportés.

Vote des 3 taxes directes locales Communales 2019 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts communaux. Les taux 2018 sont reconduits :

Taxe d'habitation : 15 % ; Foncier bâti : 7 % ; Foncier non bâti : 7,7 % pour une recette totale de 52 836 €.

Achat d'une parcelle forestière Lieudit « Sous les Rottes » :

Le Conseil Municipal, après étude antérieure sur le terrain, décide d'acquérir une parcelle de bois, située « Sous Les Rottes », d'une contenance de 76 ares vendue par Mme et Mr Denis Monnet. Le prix est de 14 000 €. Deuxième parcelle, de surface identique, achetée en quelques années.

Classement de terrain dans le domaine privé suite à vente :

Par délibération précédente, le Conseil Municipal a régularisé des « aisances » suite à une demande de Mr et Mme Kratz. Il convient, réglementairement, de désaffecter le terrain à l'usage du public et de l'intégrer dans le domaine privé.

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF :

Le Conseil Municipal décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la Trésorerie. Actuellement, ces recettes sont versées sur le budget de la commune via la Trésorerie.

La commune souhaite administrer ses recettes librement, éviter les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme, de remettre en cause le maillage territorial et le maintien des services publics. De plus, cela aurait un impact négatif sur la trésorerie de la commune en générant un décalage d'encaissement des recettes de bois pendant plusieurs mois.

Programme de travaux 2019 Forêt communale :

Le Conseil Municipal prévoit 7 000 Euros pour les travaux (entretien, sylviculture) proposés par l'ONF.

Location ruches sur terrain communal :

Un apiculteur professionnel du Territoire de Belfort a fait une demande, via l'ONF, pour installer des ruches (25 par site) afin d'obtenir du miel de sapin. Trois sites en forêt communale ont été proposés par le Garde Forestier (aux Côtes Dessous, la Faye et aux Alleines). Un accord a été pris auprès du Président de l'ACCA. Une concession annuelle fixera le montant de la location à 5 € /ruche/saison.

Location maison forestière :

La location de la maison forestière est attribuée à Mme Laura Etevenard pour un montant mensuel augmenté à 500 €. Il s'agit de la seule demande écrite reçue.

Le logement sera disponible après des travaux pour résoudre des problèmes d'humidité.

DIVERS

• **Motion ONF Capacité de l'ONF à gérer nos forêts ... :**

La Commune a reçu de l'ONF une demande de vote de motion. Le Maire, après adaptation du texte, propose au Conseil Municipal le vote de la motion.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la capacité de l'ONF à gérer nos forêts communales au regard des évolutions en cours et annoncées telles que la remise en cause du régime forestier et des suppressions de postes sur le terrain. Nous attendons de l'ONF qu'il tienne ses engagements notamment quant aux contrats d'objectif et de performances 2016-2020 signés avec les communes forestières qui garantissaient entre autre, le maillage territorial. Le Conseil alerte l'Etat sur la situation de l'ONF, sur la nécessité de gérer nos forêts en prenant parfaitement en compte les aspects environnementaux et économiques ...

Inquiétude pour notre monde rural : le Maire commente au Conseil Municipal son inquiétude quant à l'avenir de notre monde rural, au devenir de nos contrées rurales en France, l'intégrant à la motion.

• **Réception et diffusion TV par le relais télévision communal :**

Les réceptions et émissions TV sont, actuellement, stabilisées. Le Maire a reçu une proposition de réception satellite afin de garantir la continuité.

Le Conseil Municipal décide de continuer avec l'installation actuelle et d'effectuer des travaux si cela s'avérait nécessaire.

• **Autorisations d'urbanisme : Déclarations préalables, Permis de construire :**

Suite à la réunion de la Commission des Impôts chargée de valider les évolutions de constructions, il est rappelé que tous les travaux de constructions, de modifications sont soumis à réglementation.

Il est demandé à toutes personnes de veiller à être en conformité.

• **Avenir des écoles rurales. Avenir du monde rural :**

Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches qu'il a engagées pour soutenir la présence des écoles dans les communes rurales et, plus largement, quant à l'avenir du monde rural (auprès des autorités et des élus nationaux). Entre autre, il pose ainsi quelques questions :

Ou bien les mesures successives, constatées aujourd'hui, enlèvent l'attrait d'habiter dans le monde rural... et - petit à petit - feront que « plus personne » ne voudra y vivre ?

Ou bien, il est « décidé » que tous doivent habiter en grandes métropoles ... !

Ou bien, cette réflexion vitale est voulue, organisée ... avec une approche approfondie concrète ... avec des axes clairs validés ... et ... des actions concrètes cohérentes à mener pour aller vraiment là où il est décidé que notre monde rural doit aller.

INFORMATIONS

• **Cas de dégâts suite à sécheresse 2018 (non agricoles) :**

Suite à un cas signalé, la commune va entreprendre les démarches relatives à la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse qui s'accompagnent d'un rapport listant les dégâts.

Les habitants ayant constaté des dégâts sont invités à se faire connaître à la mairie avant le 30 avril.

• **Location appartement au-dessus de la salle des fêtes :**

L'appartement situé au-dessus de la salle des Fêtes sera libre prochainement à la location. Il comprend un séjour, une cuisine, une salle de bain, WC, trois chambres. Montant du loyer mensuel : 407 Euros.

Les personnes intéressées doivent adresser leur demande en mairie.

• **Fermeture du secrétariat :** Il sera fermé du 15 au 22 avril 2019 inclus.